



demontage location panneau publicitaire sans prevenir

Par **SOUVIGNET**, le **16/12/2025** à **12:33**

Bonjour,rnrnJ'avais un contrat de location de 6 ans renouvelable pour mise en place de panneaux publicitaires sur mes murs de mon bien immobilier. Etant absent des lieux en question, J'ai decouvert que la totalité des panneaux avaient été demontés à mon insu depuis plusieurs semaines.rnrnLe dernier contrat de 6 ans se terminait en juin 2025. En decembre 2024, j'ai reçu un courrier du bailleur m'informant qu'en raison de la conjoncture actuelle, il me demandait de réduire le montant de la location de 20% pour le reste du contrat, courrier auquel il me demandait une réponse signé de soit "*acceptation*" soit "*refus*". Je n'ai pas répondu à ce courrier!rnrnJ'ai donc constaté que les panneaux avaient été demontés environ 2 à 3 mois après la fin du contrat de location.rnrnLe problème c'est qu'il est stipulé dans le contrat de location : "*De convention expresse, et sauf denonciation par l'une des deux parties par lettre recommandée trois mois au moins avant l'expiration du présent bail, celui-ci se renouvelle de plein droit par periodes d'un an et sous toutes ses conditions.*" Je n'ai jamais reçu de courrier recommandé de leurs part pour denoncer le contrat.rnrnD'ou mes questions suivantes:rnrn1) avait il le droit de demonter sans me prevenir au motif que le contrat se terminait en juin 2025 ?rnrn2) Ais je le droit de reclamer un an de loyer supplémentaire comme stipuler dans le contrat : "***celui-ci se renouvelle de plein droit par periodes d'un an et sous toutes ses conditions.***" ?rnrn3) Si je suis en droit de demander dedommagement, à quel tribunal s'adresser?rnrn rnrnJe vous remercie.rnrn rnrnXS